

APPEL A PROJET

CREATION D'UNE ŒUVRE D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC A PETIT-QUEVILLY

Dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Jean-Jaurès à Petit-Quevilly, la Ville souhaite embellir ce grand axe de circulation.

Sur cette avenue, deux immeubles ont été détruits laissant place à de grands pignons aveugles donnant directement sur l'axe.

Plan de situation des murs à traiter



En 2019, la ville souhaite confier chacun de ces pignons à un artiste pour la création d'une œuvre d'art contemporaine.

Projet n°1 : façade de l'immeuble situé au 49 avenue Jean-Jaurès



Projet n°2 : façade de l'immeuble situé au 101 avenue Jean-Jaurès



Contexte

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la requalification de l'avenue Jean-Jaurès à Petit-Quevilly, commune de la Métropole Rouen Normandie. Cette avenue constitue une artère structurante, historique et commerçante de la ville. La requalification s'inscrit dans une démarche de valorisation des espaces publics où l'on peut marcher plus et plus longtemps (une ville qui donne envie de rester, séjourner, ...) et qui contribue à la vitalité économique.

Soucieuse du cadre de vie de ses habitants, la Ville inscrit également au cœur de sa politique l'accès à la culture, et notamment aux arts visuels. Souhaitant poursuivre des actions déjà entreprises dans ce domaine, la Ville souhaite intégrer au projet de requalification une démarche artistique en mettant à disposition deux pignons d'immeuble pour une création artistique.

Les immeubles concernés appartiennent à des propriétaires privés. Les pignons bénéficiaires des créations sont mis à la disposition de la Ville pour une durée de 10 ans. A l'issue de ces 10 années, les pignons seront remis en l'état par la Ville.

Modalités techniques et artistiques

Projet n°1

Situation exacte de l'immeuble : 49 avenue Jean-Jaurès (angle de la rue Maurice-Mailleau).

Dimension du mur : environ 12 mètres x 7 mètres

Revêtement actuel : polystyrène sur lequel est appliqué un revêtement plastique épais.

Projet n°2

Situation exacte de l'immeuble : 101 avenue Jean-Jaurès (angle de la rue Joseph-Lebas)

Dimensions du mur : environ 10 mètres x 7,50 mètres

Revêtement actuel : polystyrène sur lequel est appliqué un revêtement plastique épais.

Projets acceptés :

- Fresque
- Photographie
- Création sur toile tendue

Sont exclues les propositions suivantes :

- Œuvres en 3 dimensions
- Projets végétalisés

La proposition artistique est libre, aucun thème ou sujet n'est imposé aux candidats. Néanmoins, une préférence sera accordée aux projets faisant références au contexte urbain, historique, culturel, social ou sportif de la Ville.

Les deux projets retenus seront soumis à l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.

Modalités de participation

Ce projet s'adresse aux artistes confirmés, collectifs d'artistes, opérateurs culturels ou associations. L'artiste (ou le collectif d'artistes) proposé sera :

- inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA,

ou

- salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation.

Les opérateurs culturels et associations disposeront des documents juridiques nécessaires et statuts à jour afin de mener à bien ce projet. L'appel à projet

donnera lieu à la signature d'un contrat entre la Ville et l'artiste (ou le collectif). Celui-ci reprendra les obligations des deux parties.

Modalités de candidature

Les candidats doivent envoyer leur projet avant le samedi 8 juin 2019 à Céline Leclercq par mail (celine.leclercq@petit-quevilly.fr) ou par courrier (Hôtel de Ville Place Henri-Barbusse BP202 76140 Petit-Quevilly).

Les candidats ont la possibilité de proposer un projet pour chaque pignon mais ne peuvent soumettre le même projet de création pour les deux immeubles.

Pour chaque projet, le dossier doit être constitué :

- Une fiche d'inscription (ci-jointe ou à télécharger sur le site internet de la ville ou sur demande)
- Un ou plusieurs visuels de la création projetée
- Une note d'intention décrivant le projet proposé
- Une fiche technique (matériaux et techniques utilisés)
- Un devis (toutes taxes et toutes charges comprises, cession des droits d'auteur comprise)

Condition d'accueil et budget

Une enveloppe financière globale de 4 000 € TTC est prévue par projet, ce budget devant inclure les honoraires et frais artistiques (cession de droit compris), les coûts de production et de technique pour l'installation du projet (repérages, transports, frais de bouche, hébergement, montage, achats du matériel).

La Ville prend en charge la location d'une nacelle élévatrice pendant la réalisation de l'œuvre.

Calendrier

23 avril au 8 juin 2019 : appel à candidature

8 au 21 juin 2019 : sélection du projet

24 juin au 5 juillet 2019 : rencontre avec les artistes retenus et contractualisation

Septembre 2019 : mise à disposition du mur.

Délai de réalisation : 30 jours maximum

Fiche d'inscription

Nom du porteur de projet :

.....
.....

Nom et prénom du représentant du projet :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Site internet :

N° SIREN :

N° SIRET :

Titre de l'œuvre proposé :

.....
.....

Projet de création pour :

- le projet n°1 (n°49 avenue Jean-Jaurès)
- le projet n°2 (n°101 avenue Jean-Jaurès)